

No. DG-FIN-01

Titre: LA VENTE DE BIENS ET LA PRESTATION DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS

CLASSIFICATION:

ADOPTÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS:

AMENDÉ:

FINANCE janvier 1999 novembre 2020 juin 2021 juin 2024

1. Introduction

La perception des frais auprès des étudiants en vertu de l'Article 24.5 de la Loi sur les collèges est régie par les règlements administratifs 2A et 2B du Collège.

Le présent document complète les Règlements administratifs du Collège, en précisant le coût d'achat ou de location des biens et services non couverts par l'Article 24.5 de la Loi. La vente de biens et de services par la librairie du Collège et les services non crédités fournis par le Centre de formation et développement ne sont pas inclus dans ce document.

2. Objectifs

- Identifier les domaines et les services qui ont mis en place une tarification des services.
- Identifier les frais que les étudiants doivent payer lorsque les délais ne sont pas respectés.
- Informer les étudiants de l'ensemble des coûts pour des services spécifiques.

3. Responsabilité

La responsabilité de l'administration de cette politique est partagée entre le Directeur/Directrice des études et les Directeurs/Directrices de chacun des services : Services financiers, Services aux étudiants et les Ressources matérielles.

Sous l'autorité du Directeur général/Directrice générale, du Directeur/Directrice des études ou de son délégué(e), les directeurs/directrices des services sont autorisé(e)s à vendre des biens est des services dans leur secteur respectif, tel que décrit dans l'annexe du présent document. Le Directeur/La Directrice des services financiers est chargé(e) de veiller à ce que la politique et les pratiques du Collège soient respectées en ce qui concerne la vente, l'enregistrement des transactions et la manipulation de l'argent provenant de la vente des biens et services, ainsi que la coordination de la politique en matière de défaut.

4. Champ d'application

Tous les frais énumérés dans l'annexe concernent des biens et des services facultatifs. Seuls les étudiants qui demandent des biens ou des services ou qui sont soumis à des frais sont visés par cette politique. Tous les montants indiqués comprennent les taxes de vente, sauf indication contraire. Sauf autorisation du Directeur général/de la Directrice générale ou du Directeur/de la Directrice des études, les étudiants ne seront pas facturés pour des biens et services autres que ceux spécifiés dans le présent document.

5. Défaut

Les étudiants qui ne respectent pas les délais de paiement risquent de perdre l'accès à Omnivox ainsi que l'utilisation du (des) service(s) énuméré(s) à l'Annexe I du présent document.

6. Publication

Les frais et les pénalités contenus dans cette politique sont affichés sur le site Web du Collège Dawson : <u>Politiques du Collège - Gouvernance (dawsoncollege.qc.ca)</u>. Cliquez sur : Section Finances - Vente de biens et prestation de services aux étudiants.

7. Politique de remboursement

Sauf indication contraire, les frais ne sont pas remboursables.

ANNEXE 1

SEI	RVICES ACADÉMIQUES	<u>Montant</u>
1) 2) 3) 4) 5) 6)	Description du cours/cours Demande de document (max 5 jours) Soumission tardive de la vérification de l'assiduité Demande de relevé de notes officiel (max 5 jours) Remplacement du diplôme AEC Demande de diplôme envoyé par la poste, y compris les frais d'envoi par courrier recommandé Frais d'évaluation pour un cours crédité, par équivalent (max de 50 \$)	5,00 \$ 5,00 \$ 25,00 \$ 8,00 \$ 10,00 \$ 13,00 \$
<u>SEI</u>	RVICES FINANCIERS	
1) 2)	Chèque retourné Frais de paiement tardif	25,00 \$ 25,00 \$
<u>GE</u>	STION DES RESSOURCES MATÉRIELLES	
1)	Impression réseau : Noir & blanc/page Couleur/page Photocopieur : Noir & blanc/page 8.5 X 11 8.5 X 14 11 X 17 Couleur/page 8.5 X 11 8.5 X 14 11 X 17	0,10 \$ 0,50 \$ 0,10 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,40 \$ 0,60 \$ 0,60 \$
2) 3) 4) 5) 6)	Remplace de la carte d'identité Location des casiers P.A.R.C. par jour Stationnement de jour Stationnement en soirée en fin de semaine Stationnement annuel à Atwater (lorsque disponible)	10,00 \$ 2,00 \$ 10,00 \$ 5,00 \$ 1,000,00 \$

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

<u>Ser</u>	vices de bibliothèque	<u>Montant</u>
1)	Frais de retard pour les livres de réserve, les ordinateurs portables et les appareils audiovisuel jusqu'à concurrence du coût de remplacement de l'article plus 20 \$ de frais de retard. À noter que le tarif horaire sera appliqué à partir de 15 minutes de retard.	0,50 \$/heure
2)	Frais de retour tardif pour les livres ordinaires et les articles audiovisuels.	0,50 \$/jour
3)	Frais de retard pour des livrés ou les items audiovisuels rappelés et non retournés et qui ont étéréservé dans les 48 heures suivant la prise de contact	10,00 \$ /jour

- La perte d'un livre ou d'un item audiovisuel entraînera des frais équivalents au coût de plus 10,00 \$ de fris de traitement, plus les frais de retard encourus, jusqu'à un maximum de 20,00 \$. Si le livre ou l'article audiovisuel est retourné dans un délai d'un an, seul le coût de remplacement sera emboursé.
- Les ordinateurs portables perdus ou endommagés donneront lieu à des frais équivalents au coût de remplacement ou de réparation.
- Jusqu'au paiement des frais pour des ordinateurs perdus on endommagés, les privilèges bibliothèque seront suspendus.
- À la fin de la session, les étudiants qui n'auront pas payé des frais ou qui n'auront pas la bibliothèque seront mis en défaut.

Location de casiers

1)	Gestion des casiers	10,00 \$/année
2)	Remplacement de cadenas	10,00 \$

• Les étudiants seront facturés pour le remplacement des cadenas et seront mis en défaut si un cadenas n'est pas rendu à la fin de la période de location ou s'il est perdu et remplacé au courant de la session.

Équipement de Vie de campus et leadership

 Les étudiants devront payer le coût de remplacement ou de réparation de tout équipement perdu ou endommagé emprunté de Vie de campus et leadership, ainsi que des frais de traitement de 5,00 \$.

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Salle de musculation, les activités de remise en forme et de loisirs*

Inclus: Abonnement à la salle de musculation Cours de remise en forme

Escalade intérieure Cours de relaxation

Frais de prolongation en fin de session Arts martiaux

a. Carte d'accès illimité (par session) Montant

Étudiants	50,00 - 95,00 \$
Employés	65,00 - 110,00 \$
Anciens	85,00 - 150,00 \$
Grand public	125,00 - 190,00 \$

b. À la carte : Forfait journalier

Étudiants	2,00 - 5,00 \$
Employés	2,00 - 6,00 \$
Anciens	8,00 \$
Grand public	10,00 \$

^{*}Les prix sont basés sur le nombre d'activités auxquelles on s'inscrit. Voir tous les détails sur le site du Collège : Loisirs - Collège Dawson (dawsoncollege.qc.ca)

2) Frais d'inscription aux sports intercollégiaux (taxes de vente non comprises)

Frais maximums à payer:

Division 1 Basket-ball féminin	600,00 \$
Division 1 Basket-ball masculin	600,00 \$
Division 1 Soccer féminin	550,00 \$
Division 1 Hockey féminin	2,825,00 \$
Division 2 Golf	275,00 \$
Division 2 Basket-ball féminin	475,00 \$
Division 2 Basket-ball masculin	475,00 \$
Division 2 Volleyball féminin	475,00 \$
Division 2 Volleyball masculin	475,00 \$
Division 2 Course à pied	475,00 \$
Division 2 Badminton mixte	425,00 \$
Division 2 Soccer masculin	550,00 \$
Division 3 Rugby féminin	325,00 \$
Division 3 Rugby masculin	325,00 \$
Division 3 Baseball	325,00 \$
Aviron, approximation (en fonction du nombre d'athlètes par année)	200,00 - 400,00 \$

3) Sports de loisirs

Clinique d'apprentissage de l'aviron	50,00 \$
--------------------------------------	----------

DIVERS

1) Location d'équipement pour l'éducation en plein air

Les étudiants seront facturés du coût de remplacement des items non retournés 7 jours après la fin de l'activité et seront mis en défaut.

À NOTER : Les frais de location de matériel d'éducation en plein air sont suspendus pour l'année scolaire 24-25.

Équipement	Montant avec taxes.	Coût de remplacement
Sac à dos 70 L	5,00 \$	217,00 \$
Sac à dos étanche	5,00 \$	229,00 \$
Baril	3,00 \$	92,00 \$
Casque de canoë	3,00 \$	57,00 \$
Casque de cyclisme	2,00 \$	31,00 \$
Casque de ski	5,00 \$	104,00 \$
Gants de cyclisme	3,00 \$	23,00 \$
Veste de cyclisme	3,00 \$	23,00 \$
Multioutils pour le cyclisme	3,00 \$	30,00 \$
Boussole	3,00 \$	22,00 \$
Équipement d'escalade (Casque/harnais/chaussures)	7,00 \$	94 \$ -C1/87 \$ -H2/104 \$ -C
Sac à dos de jour (Deuter / MEC)	5,00 \$	167,00 \$ -D/52,00 \$ -M
Sac sec	2,00 \$	29,00\$
Ensolite (matelas de sol)	3,00 \$	31,00 \$
Guêtres	3,00 \$	56,35 \$
Bottes de randonnée	5,00 \$	263,00 \$
Bâtons de randonnée (le pair)	3-5,00 \$	112,00 \$
Lampe frontale	3,00 \$	44,00 \$
Étui pour carte	2,00 \$	29,00 \$
Combinaison de pluie	5,00 \$	118,00 \$
Pelle (Hiver)	3,00 \$	73,00 \$
Bêche (Été)	2,00 \$	29,00 \$
Sac de rangement	1,00\$	6,00 \$
Réchaud de camping	5,00 \$	144,00 \$
Carburant pour réchaud de camping (retourner pour mise au rebut)	9,00 \$	30,00 \$ (Bouteille MSR)
Sac de couchage	5,00 \$	206,00 - 310,00 \$
Doublure de sac de couchage	2,00 \$	45,00 \$
Raquettes	5,00 \$	183,00\$
Griffe à neige	1,00 \$	20,00 \$
Bâche (abri)	5,00 \$	110,00 \$
Bâche (Sol)	2,00 \$	7,00 \$
Tente avec toile de sol	10,00 \$	437,00 \$

DIVERS (SUITE)

1) Location de matériel d'éducation en plein air

À NOTER : Les frais de location de matériel d'éducation en plein air sont suspendus pour l'année scolaire 24-25.

Équipement	Montant	Coût de remplacement	
	avec	avec taxes	
	taxes	avec laxes	
Sac de transport	2,00 \$	98,00 \$	
Truelle	2,00 \$	17,00 \$	
Bottes d'hiver	5,00 \$	184,00 \$	
Doublure pour bottes d'hiver	3,00 \$	52,00 \$	
Tapis/bloc de yoga (chaque)	2,00 \$	58,00/13,00/17,00 \$	
Clubs de golf	5,00 \$	230,00 \$	

- 2) Vente de matériel usagé, selon la valeur de revente.
- 3) Les frais liés aux activités parascolaires (y compris les voyages), tels que déterminés par l'organisateur.